

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 08 septembre 2016

Sur convocation du 04 septembre 2016

Présents : Mmes BEAUBEAU ; RICHAUD ; ALBERT

Ms GALLAIS ; TEXIER ; GANTHY ; COVELA RODRIGUEZ ; CHEVALIER ; GUILLOT ; ARROYO BISHOP

Excusés : M DECQ a donné pouvoir à Guillaume COVELA RODRIGUEZ

Mme GUIBERTEAU a donné pouvoir à Sylvie ALBERT

Secrétaire de séance : M. GANTHY

M. Le maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

16) délibération Taxe sur terrain devenu constructible

17) sanction à l'encontre d'un agent

18) Questions diverses

Vote : tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Adoption du PV du CM du 08/07/2016
- 2) Décision modificative du Budget
- 3) Délibération : Prévention des risques professionnels : convention avec la CDC Vals de Saintonge pour le versement des subventions versées au titre du Fonds National de Prévention (Document Unique).
- 4) Etude d'aménagement du carrefour voie ferrée- rue de la gare
- 5) Participation des Associations extérieures au frais divers des bâtiments utilisés
- 6) Modification numérotages et noms de rues
- 7) Dissolution du Syndicat du Bramerit
- 8) Délibération SEMIS
- 9) Parcelles bord de Charente, La Brossardière, Nautic Club
- 10) Personnel : Service administratif : délibération fermeture de poste, ouverture de poste, Tableau des effectifs
- 11) Enlèvements des encombrants sur la commune
- 12) Bal populaire du 07/08/2016
- 13) Vidéosurveillance / mise en place de la tranche 2
- 14) Lotissement du Vallon des Mottes / choix du Projet d'aménagement
- 15) Travaux sur le RD 231
- 16) Questions diverses :

1) Adoption du PV du CM du 08 juillet 2016

Vote : Tous Pour

2) Décision modificative

Par erreur les factures de M. Robin (élagage des arbres du Parc) ont été imputées sur le budget de la Trame verte et Bleue. Il convient de prendre la ligne prévue au budget (prestation extérieure) et de l'imputer à l'opération Trame et Bleue

Vote : Tous Pour

A l'occasion du démarrage des travaux et aux ordres de services donnés aux entreprises, le département nous a fait parvenir une avance sur la subvention pour le Pont Dormant (19 950€)

3) Délibération : Prévention des risques professionnels : convention avec la CDC Vals de Saintonge pour la réversion des subventions allouées au titre du Fonds National de Prévention (Document Unique).

Monsieur le Maire nous lit le document envoyé par la CDC Vals de Saintonge.

Une convention va être passée avec la CDC pour élaborer ce document et que la subvention soit directement versée à la CDC

Vote : Tous Pour

4) Etude d'aménagement du carrefour voie ferrée - rue de la gare - route de Saint-James

Suite aux nombreux accidents survenus à ce carrefour, la municipalité souhaite apporter des améliorations sur la sécurité, mais celle-ci doivent être validées par les services compétents.

Monsieur le Maire propose que le syndicat départemental de voirie ou la direction des infrastructures du Département se chargent de l'étude. Il s'est déjà rapproché du Syndicat départemental qui propose une étude mais celle-ci à un coût (3500€). Il a également rendez-vous avec les services du Département.

5) Participation des Associations extérieures au frais divers des bâtiments utilisés

Il paraît anormal que des associations extérieures à la commune ne participent pas aux frais des bâtiments (électricité, chauffage, etc.) lors des locations.

Une révision des tarifs et du règlement est souhaitée et sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sera considérée comme « association extérieure », celle qui ne comporte pas plus de 50% d'adhérents taillebourgeois.

D'autre part une contrainte de « priorité » est instituée par la municipalité pour l'utilisation de ses locaux et bâtiments (salle des fêtes, du foot, voûtées, etc.)

1) 15 jours de prévenance en cas de besoins (élections, réunion d'élus, de CdC, etc.)

2) Sans délai en cas d'urgence absolue (plan de secours et sécurité, inondations, accidents graves, tremblement de terre, etc.)

Vote : Tous Pour

6) Modification numérotages et noms de rues

Pour des raisons administratives (compteur EDF entre autre), il faut nommer la rue qui dessert l'ex camping.

Proposition de l'adresse : Rue « Le Près du Vivier »

Vote : Tous Pour

7) Dissolution du Syndicat du Bramerit

Une délibération doit être prise pour signifier notre accord sur la dissolution du syndicat du Bramerit et ses modalités.

Vote : Tous Pour

8) Délibération SEMIS

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

- N° 029 logements locatifs sociaux « Presbytère de Taillebourg » (convention du 11/04/1984)
- N° 108 logements locatifs sociaux « Lotissement Saint Savin » (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2015. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2015, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2015.

Vote : Tous Pour

9) Parcelles bord de Charente, La Brossardière, Nautic-Club

La mairie n'a toujours pas reçu le bail emphytéotique demandé auprès du notaire pour servir de base à une régularisation et une éventuelle nouvelle convention avec le Nautic-Club.

Monsieur le maire demande de repousser ce point d'ordre du jour

Vote : Tous Pour

Parcelles bords de Charente, La Brossardière

Monsieur Fabrice GUILLOT :

« Les berges sont de plus en plus affaissées, on ne peut plus y passer. Le département est propriétaire de ces berges et donc de l'entretien. Les particuliers n'ont pas à financer les réparations des berges.

Des dégradations ont été constatées, causées par la circulation sur la Charente et non par les vaches. »

Monsieur le Maire a déjà sollicité le service des voies d'eau du département qui ne semble pas être du même avis. Les responsabilités semblent compliquées à établir sans recours juridique.

Dans le virage de la Charente à la Brossardière, une parcelle appartient à la commune. De nombreuses personnes s'y installent en période estivale, font du bruit la nuit et quelquefois du camping sauvage. Monsieur le Maire pense qu'il faudrait mettre en place une barrière en laissant des places de parking et un passage pour les pêcheurs ou passer une convention de location avec M. Guillot afin qu'il gère ce terrain en prenant en compte l'accès des pêcheurs. Monsieur CHEVALIER propose que la location se base sur « le prix du fermage en vigueur ». Monsieur GUILLOT va étudier la proposition.

Vote : 11 Pour, 1 Abstention

10) Personnel : Service administratif : délibération fermeture de poste, ouverture de poste, Tableau des effectifs

Tableaux des effectifs

Suppression du poste d'attaché principal, catégorie A et création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, catégorie C.

L'ouverture du poste d'adjoint administratif sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017

Vote : Tous Pour

Adhésion au service chômage du centre de gestion de la Charente Maritime

Le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service. Afin de prévoir ce cas de figure et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Taillebourg et cet établissement. Cette convention est gratuite et la rémunération du Centre de Gestion se fait en fonction de la complexité des dossiers demandés.

Vote : Tous Pour

11) Enlèvements des encombrants sur la commune

Suite à des sollicitations d'administrés, monsieur le Maire propose de mettre en place un service d'enlèvement des encombrants sur la commune.

Toutefois, pour éviter les dérives et les abus, un planning (dans un premier temps, 2 fois par an) sera mis en place et les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie.

Ce service sera réservé aux personnes dans l'impossibilité matérielle ou physique de se déplacer, aux personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite. L'enlèvement pourra se faire sur la place même de l'encombrant.

Vote : Tous Pour

12) Bal populaire

Une lettre sera adressée au président du département pour le remercier. Une copie sera envoyée à tous les acteurs ayant œuvré à la réussite de cette soirée. Bien que cette soirée ait été proposée par le conseil départemental comme ponctuelle pour Taillebourg, la municipalité souhaiterait renouveler l'opération.

Monsieur le Maire évalue à 1000 € (2 groupes de musique, les repas des techniciens et musiciens, le branchement électrique, la journée d'un agent et divers) la dépense de la municipalité dans cette opération.

Le coût pour le Conseil Départemental est annoncé à 15 000€.

13) Vidéosurveillance / mise en place de la tranche 2

La préfecture nous a adressé un courrier. Un plan particulier de mise en sûreté est à mettre en place aux abords de l'école dans le contexte des attentats et de la menace terroriste.

La mise en place de la vidéo-surveillance doit donc s'accélérer. Après les deux caméras placées sur la place du marché, monsieur le Maire propose d'anticiper la phase 2 (prévue en 2017) est d'équiper les abords de l'école. Un 1^{er} devis se monte à 5000€.

La participation du SIVOS reste à définir.

14) Lotissement du Vallon des Mottes / choix du Projet d'aménagement

L'entreprise SYNERGEO a déjà été précédemment choisie. Elle nous propose 4 avant-projets.

Le projet n°4 comprenant 9 parcelles est retenu.

Le prix de vente du m² est fixé à 39.00€

Vote : Tous Pour

15) Travaux sur la RD 231

La mairie a reçu une lettre de M. Doublet nous indiquant que des travaux allaient être effectués sur la RD 231 (route des maçons). La route sera refaite sur toute sa longueur.

Monsieur le Maire va profiter de cette opportunité pour rencontrer les services du département et évoquer des problèmes de circulation et de sécurité sur différents points de Taillebourg. Ces thèmes seront débattus en prochaine séance de conseil municipal.

16) Délibération Taxe sur terrain devenu constructible

En 2007, une délibération a été prise pour établir une taxe sur certaines ventes de terrains devenus constructibles.

Monsieur le Maire n'est pas contre ce fait mais expose que cette délibération n'est pas juste dans le sens où elle s'applique sur la totalité du terrain vendu et il existe des cas particuliers où le terrain d'un même numéro cadastral est divisée par le PLU en plusieurs zones constructibles ou non. Il demande alors de spécifier, dans cette nouvelle délibération, que cette taxe ne s'applique que sur la partie « réellement constructible » du dit terrain.

Vote : Tous Pour

17) Sanction à l'encontre d'un agent

Suite à une réunion préalable, aux faits reprochés et évoqués en séance, les membres de la commission du personnel sont invités à statuer sur la mise à pied de trois jours sans rémunération d'un agent.

Vote : Tous Pour

18) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre sur l'organisation des primaires par le parti des Républicains. 2 tours auront lieu (le 20 novembre et le 27 novembre). Les Taillebourgeois désirant voter devront se rendre à St Savinien. Ce vote est ouvert à tous moyennant la somme de 2€, une signature de la charte des valeurs républicaines et une pièce d'identité ou carte d'électeur.

- Compte rendu de la réunion du CCAS du 07 septembre 2016
- Présentation des menus pour le repas des aînés et animation.

- Compte rendu de la réunion SIVOS du 30 août 2016
- Présentation du tableau des effectifs.
- La CDC Vals de Saintonge n'assurant plus la surveillance de la pause méridienne, il convient de recruter du personnel afin d'assurer ce service.
- Une formation est proposée par CYCLAD afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

- Monsieur Ganthu évoque un problème survenu entre un animateur et un agent technique du SIVOS.

- Monsieur Arroyo-Bishop présente le programme des 16,17 et 18 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Fin de séance 01h15